



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de  
la Ville de Montréal-Est du 21 avril 2026 à 17h  
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville  
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

**Présence (s) :**

Madame Anne St-Laurent - mairesse  
Madame la conseillère Julie Larivée - district 1  
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2  
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3  
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4  
Monsieur le conseiller Christopher Edmond - district 5

**Absence (s) :**

Madame la conseillère Linda Zizas - district 6

**Sont également présents :**

Madame Kaouther Saadi, directrice générale  
Me Alexis Desgagné Hébert, greffier adjoint

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 17 h 00.

---

*À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**ORDRE DU JOUR** 2.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2026  
202604-131** 2.1

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 avril 2026 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 avril 2026
- 3. PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Aucun
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 4.1 Dépôt du rapport financier 2025 de la Ville de Montréal-Est et du rapport de l'auditeur externe
- 5. RAPPORT DES SERVICES**

- 5.1 Entériner l'Entente d'accès aux fins de caractérisation environnementale (lot 1 252 141) conclue entre la Ville de Montréal-Est et MICLAU-S.R.I. inc.
- 5.2 Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen à des fins municipales, plus particulièrement aux fins d'aménager un garage municipal, du lot 1 252 141 du cadastre du Québec et mandater la firme d'avocats BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.

**6. RÉGLEMENT**

- 6.1 Aucun

**7. CONTRAT**

- 7.1 Aucun

**8. PERSONNEL**

- 8.1 Aucun

**9. AIDE À DES ORGANISMES**

- 9.1 Aucun

**10. DIVERS**

- 10.1 Aucun

**11. AFFAIRE NOUVELLE**

- 11.1 Aucun

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS** 4.

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025 DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE**

4.1

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. 19), la trésorière dépose le rapport financier de la Ville de Montréal-Est pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 et le rapport de l'auditeur indépendant.

**RAPPORT DES SERVICES** 5.

**ENTÉRINER L'ENTENTE D'ACCÈS AUX FINS DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE (LOT 1 252 141) CONCLUE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET MICLAU-S.R.I. INC.**

**202604-132** 5.1

Considérant la nécessité de relocaliser le garage municipal, devenu désuet, afin d'améliorer et de sécuriser les activités y ayant lieu quotidiennement.

Considérant l'avis de réserve inscrit sur le lot 1 252 141, sous le numéro de publication 27 236 670, propriété de MICLAU-S.R.I. inc.

Considérant que la Ville de Montréal-Est et MICLAU-S.R.I. inc négocient présentement de gré à gré les termes d'une promesse d'achat pour ce lot.

Considérant la nécessité de connaître le niveau de contamination du lot, le tout dans le cadre des vérifications préalables.

Considérant les travaux de caractérisation menés travaux par la firme ENVIROC les 9 et 10 avril 2026.

Considérant l'Entente d'accès aux fins de caractérisation environnementale (lot 1 252 141) signée par les directeurs du génie et du greffe.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par Madame la conseillère Julie Larivée

Et résolu

D'entériner l'Entente d'accès aux fins de caractérisation environnementale (lot 1 252 141) conclue entre la Ville de Montréal-Est et MICLAU-S.R.I. inc. et signée par les directeurs du génie et du greffe.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉCRÉTER L'ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION OU PAR TOUT AUTRE MOYEN À DES FINS MUNICIPALES, PLUS PARTICULIÈREMENT AUX FINS D'AMÉNAGER UN GARAGE MUNICIPAL, DU LOT 1 252 141 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET MANDATER LA FIRME D'AVOCATS BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.**

**202604-133**

5.2

Considérant que la Ville peut, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) et la *Loi concernant l'expropriation* (RLRQ c. E-25), décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation de tout immeuble nécessaire à des fins municipales.

Considérant la nécessité de relocaliser le garage municipal, devenu désuet, afin d'améliorer et de sécuriser les activités y ayant lieu quotidiennement.

Considérant l'avis de réserve inscrit sur le lot 1 252 141, sous le numéro de publication 27 236 670, propriété de MICLAU-S.R.I. inc., lequel expire prochainement.

Considérant que la Ville et MICLAU-S.R.I. inc négocient présentement de gré à gré les termes d'une promesse d'achat pour ce lot.

Considérant la nécessité pour la Ville de préserver ses droits.

Considérant la recommandation de l'administration.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De décréter l'acquisition à des fins municipales, plus particulièrement aux fins d'aménager un garage municipal, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, du lot 1 252 141 du cadastre du Québec.

De mandater la firme d'avocats BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L. aux fins de la préparation et la signification et la publication de l'avis d'expropriation, de même qu'à comparaître à toutes les procédures pouvant en découler.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

12.

Début : 17 h 00 Fin : 17 h 01

Aucune question n'a été posée.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**202604-134**

13.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par Monsieur le conseiller Christopher Edmond

Et résolu

De lever la séance à 17 h 01.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

ANNE ST-LAURENT  
Mairesse

---

ALEXIS DESGAGNÉ HÉBERT  
Greffier adjoint